

RAPPORT DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE LYON

SUR

LA CRÉATION D'UNE FACULTÉ DE MÉDECINE

A LYON.

Le Conseil académique de Lyon vient d'adopter, à l'unanimité, les conclusions d'un très-remarquable rapport de M. Bouillier, doyen de notre Faculté des lettres, sur la création d'une Faculté de médecine à Lyon.

Ce rapport, nous le savons, a été présenté par M. le recteur de l'Académie de Lyon à S. E. le ministre de l'instruction publique, qui a bien voulu l'assurer de son ferme désir de doter notre ville d'une Faculté de médecine.

Messieurs,

Voici ce que disait, en 1847, un illustre orateur de la chambre des pairs, dans la discussion sur l'organisation des écoles de médecine : « Un étranger qui viendrait parmi nous, et auquel on dirait que la ville de Lyon n'a pas de Faculté de médecine, croirait qu'on abuse de sa candeur (1). »

Comment, en effet, lui persuader qu'une ville de plus de 300,000 âmes, célèbre dans l'Europe entière par la grandeur de ses hôpitaux, par l'éclat de ses concours médicaux, par ses nombreuses illustrations en médecine et en chirurgie, ne possède qu'une école secondaire, restreinte dans les mêmes limites, bornée dans les mêmes programmes, assujétie aux mêmes restrictions que vingt autres écoles ignorées, appartenant à des villes du quatrième et même du cinquième ordre, où manquent tous les éléments de sérieuses études,

(1) M. Cousin, séance du 15 juin 1847.